



CLS

Contrat Local de Santé

*des Communautés de communes
Haut Val de Sèvre
et du Mellois en Poitou*

DOSSIER DE PRESSE

*Agir ensemble
pour la santé des citoyens
au cœur des territoires*





Sommaire

Le Contrat Local de Santé : mieux coordonner les politiques de santé pour réduire les inégalités d'accès à la santé et aux soins...page 3

Les champs d'application du CLS...page 4

Les éléments principaux du diagnostic partagé...page 5

Les orientations stratégiques du Contrat Local de Santé...page 6

La plus-value attendue du Contrat Local de Santé...page 12

Contact presse

Département communication de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Tél : 05 57 01 44 14

ARS-NA-COMMUNICATION@ars.sante.fr



Le Contrat Local de Santé : mieux coordonner les politiques de santé pour réduire les inégalités d'accès à la santé et aux soins

L'ambition du Contrat Local de Santé (CLS) des communautés de communes Haut Val de Sèvre et Mellois en Poitou est de renforcer la qualité du partenariat autour des politiques conduites en matière de santé, d'action sociale et médico-sociale mises en œuvre au niveau local, pour répondre au plus près des besoins des populations et du territoire.

Cette démarche se fera dans le respect des objectifs poursuivis par le Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2027, en cohérence avec les schémas adoptés par le département, et en lien avec les autres démarches locales de santé développées par les collectivités et l'État.

Le CLS résulte du croisement entre :

- les diagnostics et projets élaborés par l'ARS en lien avec les collectivités territoriales,
- le Projet Régional de Santé 2018-2027 bâti autour des orientations suivantes :
 - amplifier les actions sur les déterminants de santé et la promotion de la santé ;
 - promouvoir un accès équitable à la santé sur les territoires ;
 - renforcer la coordination des acteurs et améliorer les parcours de santé ;
 - renforcer la démocratie sanitaire et la place du citoyen, acteur de sa santé et du système de santé ;
 - soutenir et amplifier l'innovation au service de la qualité et de l'efficacité du système de santé.

Une mobilisation des acteurs locaux pour l'élaboration et la mise en œuvre du CLS

Préoccupés par la thématique de la santé, et en particulier par les difficultés rencontrées par les habitants concernant l'accès aux soins, les élus des deux communautés de communes ont décidé d'engager en 2016 un travail collaboratif en vue d'élaborer un Contrat Local de Santé. La démarche a ainsi été lancée au 1^{er} trimestre 2016, la lettre de cadrage a été signée en novembre 2016 par l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental, la Préfecture, les communautés de communes Haut Val de Sèvre et Mellois en Poitou.

Lors de la phase de diagnostic et la réalisation de différentes études quantitatives conduites par l'Observatoire Régional de la Santé Poitou-Charentes au 2^{ème} semestre 2016, environ 70 acteurs locaux ont participé à des entretiens collectifs ou individuels : représentants des communes et communauté de communes, professionnels de santé, usagers du système de santé, institution et associations intervenant dans les domaines de la santé, du médico-social, du social et de la prévention notamment.



A partir de ces travaux présentés aux acteurs locaux, des thèmes de travail prioritaires ont été définis pour le territoire.

Le comité d'acteurs en santé, qui réunit l'ensemble des acteurs de santé du territoire, partenaires du CLS, a également été force de propositions dans la définition des orientations stratégiques. Par ailleurs, il participera au suivi des actions.

Le comité de pilotage qui s'est réuni le 31 mars 2017 a ainsi validé les 7 orientations suivantes :

- le développement d'une ingénierie locale en santé portée conjointement par les Communautés de communes et l'ARS Nouvelle-Aquitaine ;
- l'accès aux soins et aux soins d'urgence ;
- le parcours de santé des personnes âgées ;
- la promotion de la santé environnementale ;
- l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes vulnérables ;
- la santé des enfants et des jeunes ;
- la prise en charge de la santé mentale.

Chacune de ces orientations fait l'objet d'une ou de plusieurs fiches thématiques précisant l'ambition commune des partenaires et les objectifs recherchés dans le territoire. Chacune de ces fiches thématiques sera déclinée en fiches-actions en lien avec les acteurs locaux partenaires. Dans le cadre du comité d'acteurs en santé ou à l'initiative des partenaires et en fonction des thématiques qui seront travaillées, des groupes de travail spécifiques pourront être animés.

Les Champs d'application du CLS

Les signataires

Le CLS est conclu entre :

- **les présidents des deux communautés de communes Haut Val de Sèvre et Mellois en Poitou,**
- **le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine,**
- **le président du Conseil départemental des Deux-Sèvres,**
- **Madame le Préfet des Deux-Sèvres,**
- **le directeur du Groupe hospitalier et médico-social du Haut Val de Sèvre et du Mellois,**
- **la directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.**

Le périmètre géographique

Le périmètre géographique du CLS est le territoire de la communauté de communes Mellois en Poitou et de la communauté de communes Haut Val de Sèvre, qui couvre 97 communes. Le territoire concerné se situe au sud du Département des Deux-Sèvres et les deux communautés de communes sont limitrophes de la Communauté d'agglomération du Niortais sur leur zone Ouest. Les parties est et sud des deux territoires sont plus rurales et hors d'influence des aires urbaines.



Les éléments principaux du diagnostic partagé

Eléments socio-démographiques

- Le territoire comprend 97 communes et a une population totale de près de 78 300 habitants.
- La densité de population est plus de deux fois plus élevée dans le Haut Val de Sèvre que dans le Mellois en Poitou.
- Des contrastes dans les catégories socio-professionnelles présentes : agriculteurs et retraités surreprésentés dans le Mellois et les cadres et employés plus présents en Haut Val de Sèvre et Celles-sur-Belle.
- Un territoire âgé, présentant des indices de vieillissement et de grand vieillissement élevés : le territoire présente une part de personnes âgées de 75 ans et plus, supérieure aux moyennes départementale et régionale : 12,8 % contre 12,0 % dans le département et 11,8 % dans la Région Nouvelle-Aquitaine. Des disparités importantes existent entre le Haut Val de Sèvre et le Mellois en Poitou qui est particulièrement concerné par le vieillissement de sa population.
- Neuf personnes sur dix des 75 ans et plus, vivent à domicile et un tiers vit seul, surtout les femmes.

Eléments socio-économiques

- Des revenus défavorables dans la partie sud-est du Mellois en Poitou (anciennement Cœur du Poitou et Mellois). Le taux de pauvreté y est également important avec des taux de 19 % et 15 % de la population qui vit au-dessous du seuil de pauvreté.
- Un taux de couverture du revenu de solidarité active qui s'élève à 9,2% en moyenne contre 8,5 % pour le département. Des valeurs élevées sont constatées pour les cantons de Melle et Saint-Maixent.

Eléments relatifs à la démographie des professionnels de santé

- Une densité en médecins généralistes supérieure à la densité constatée dans le département des Deux-Sèvres mais bien inférieure aux densités régionale et nationale ;
- De faibles densités de médecins généralistes dans la frange ouest du Mellois et du Haut Val de Sèvre, ainsi que dans le bassin de vie de Sauzé-Vaussais.
- Aucun médecin spécialiste n'exerce en libéral dans le territoire.
- Une densité de chirurgiens-dentistes, de masseurs-kinés dans le territoire, trois fois moins importante que dans l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Une densité d'infirmiers libéraux très inférieure à celle observée en Nouvelle-Aquitaine.
- La moitié des communes du Mellois se situe à plus de 30 minutes du service des urgences le plus proche, représentant plus de 22 000 habitants.
- Une dynamique de Maisons de santé qui se développe.



Les principaux indicateurs de santé

- Un taux de mortalité générale équivalent à celui de la région Nouvelle-Aquitaine.
- Les habitants du territoire ont globalement moins recours à l'hospitalisation que dans la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les orientations stratégiques du Contrat Local de Santé

Thème 1 : Mission d'ingénierie locale en santé

- Participer à la veille et à l'observatoire des besoins en santé dans le territoire.
- Organiser et animer : les instances de gouvernance du CLS, les groupes de travail qui en découlent et un réseau d'acteurs en lien avec les axes stratégiques du CLS.
- Coordonner, accompagner et/ou mettre en œuvre certaines actions du CLS.
- Accompagner le développement des maisons et pôles de santé du territoire (volet immobilier et volet projet de santé).
- Assurer le suivi et l'évaluation du CLS.
- Communiquer et valoriser dans le territoire les actions mises en place dans le cadre du CLS.

Thème 2 : Accès aux soins et aux soins d'urgence

- Accompagner la dynamique et la mise en œuvre de Maisons et Pôles de santé, par des actions partenariales avec les professionnels de santé (étude des besoins, réunions locales, ...).
- Promouvoir et mobiliser les mesures du Pacte Territoire Santé dans le territoire et les aides conventionnelles dans les territoires éligibles.
- Accompagner la mise en œuvre de la Plateforme Territoriale d'Appui auprès des médecins traitants pour favoriser la prise en charge coordonnée des situations complexes.



Développement de la télésanté à l'EHPAD Les 3 Cigognes

A Brioux-sur-Boutonne, la télémedecine se pratique depuis une douzaine d'années, pour le suivi à domicile (installation de capteurs), les consultations dermatologiques (escarres...). L'EHPAD "Les 3 Cigognes" souhaite développer ses pratiques, il a été retenu en 2017 pour une expérimentation de l'Agence régionale de santé visant l'utilisation de tablettes en lien avec le Groupe hospitalier et médico-social du Haut Val de Sèvre et du Mellois (site de Melle) et le centre hospitalier de Niort. D'autres EHPAD sont intéressés par l'expérimentation.



- Développer, dans les territoires, un panier de services en termes de consultations avancées de spécialistes (en partenariat avec les médecins spécialistes, les centres hospitaliers).
- Accompagner le développement des projets de télémédecine et télé-expertise dans les territoires.
- Consolider le dispositif de Médecins Correspondants SAMU.



Dispositif « Médecins Correspondants SAMU »

La moitié des communes de la Communauté de communes Mellois en Poitou se situe à plus de 30 minutes du service des urgences le plus proche. Le dispositif « Médecins correspondants SAMU » a été mis en place suite à des travaux concertés entre l'ARS Nouvelle-Aquitaine, le SAMU, le SDIS, le Conseil de l'Ordre des médecins et les médecins libéraux pour réduire ce temps de prise en charge. Des médecins correspondants du SAMU ont été formés et équipés d'une valise d'urgence. Dans le cadre du CLS, il est envisagé de consolider le dispositif en maintenant un nombre suffisant de médecins volontaires.

- Etudier l'opportunité et la réalisation d'un Centre de Soins Non Programmés à Melle

Thème 3 : Parcours de santé des personnes âgées

- Renforcer la lisibilité des CLIC comme « portes d'entrée » des parcours de santé des personnes âgées via des actions de communication et de diffusion de l'information auprès des élus et secrétaires de mairie.
- Communiquer en direction des aidants familiaux et des personnes âgées sur l'offre de répit et son organisation.
- Mener une réflexion autour de l'accès aux transports en commun pour les personnes âgées.
- Faciliter l'accès à l'offre de répit dans le territoire.



- Développer des actions de prévention collectives et individuelles en faveur du maintien du lien social.
- Développer l'offre de prévention et promotion de la santé.

Promouvoir la santé et favoriser le lien social



Dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de perte d'autonomie, l'IREPS Nouvelle Aquitaine, antenne des Deux-Sèvres, a proposé une action « échanges d'expériences intergénérationnelles à travers l'alimentation ». Cette action sera mise en place dans la commune d'Azay-le-Brûlé, en lien avec les résidences d'habitat partagé Mon Village.

Elle consiste à créer une activité de partage entre une école et des personnes âgées vivant à domicile, afin de promouvoir une alimentation favorable à la santé auprès des seniors et des enfants de 6 à 11 ans, ainsi que créer du lien social en favorisant les échanges intergénérationnels.

- Concevoir des services intégrés pour une plus grande coordination des services (mise en place des SPASAD).

Thème 4 : Promotion de la santé environnementale

- Lutter contre l'habitat indigne en déclinant dans un territoire une action de repérage actif et d'éradication de l'habitat dégradé.
- Développer des actions d'Urbanisme favorable à la santé.

Un urbanisme favorable à la santé (UFS)



L'UFS peut se traduire par la mise en œuvre de la méthodologie d'« Évaluation d'Impact sur la Santé » (EIS) sur des sous-thèmes des PLUi (transports, créations de zones d'activité, aménagements de bourgs, etc...) ou sur des projets locaux (création d'écoles ...) afin de prendre en compte la dimension santé dans les programmes d'aménagement du territoire.

L'IREPS qui accompagne l'ARS Nouvelle-Aquitaine dans le déploiement de la démarche EIS, va proposer une formation en 2018, à destination des élus et techniciens en charge d'un CLS.



- Construire un programme d'actions visant à éradiquer la présence de l'ambroisie.

Lutter contre l'ambroisie



La communauté de communes Mellois en Poitou est un des territoires les plus touchés par le développement de l'ambroisie à l'échelle départementale. Elle participe activement aux travaux enclenchés par l'ARS Nouvelle-Aquitaine et la Préfecture pour préparer la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral de lutte contre la plante invasive. Des actions de sensibilisation au repérage de la présence de la plante pourraient être notamment initiées dans le territoire au 2^{ème} semestre 2018.

- Réaliser des actions de prévention contre la pollution diffuse de l'eau, notamment celles mobilisées au titre de l'alimentation en eau de la population
- Informer le public sur le risque radon

Thème 5 : Développement d'un environnement favorable à la santé mentale

- Développer des consultations avancées de psychiatres (en partenariat avec les médecins spécialistes et le Centre hospitalier de Niort).
- Animer une plateforme d'échanges et de concertation entre les acteurs du territoire œuvrant dans le champ de la santé mentale pour favoriser l'interconnaissance entre les acteurs.

Focus sur la santé mentale lors d'une « Journée des partenaires »



La « Journée des partenaires » réunit une fois par an les acteurs de l'action sociale intervenant dans la communauté de communes du Haut Val de Sèvre. Coordonnée par le CIAS, ce temps d'échange et de partage a pour objectif de fluidifier le parcours de l'utilisateur grâce à une meilleure connaissance des acteurs et des dispositifs. Il permet en effet aux participants d'obtenir des contacts privilégiés avec les structures et organismes facilitant le dialogue et la prise d'information.

En 2018, la thématique retenue est celle de la santé. Co-construite avec les partenaires sociaux, la communauté de communes dans le cadre du CLS et l'ARS, cette journée permettra d'approfondir, via des études concrètes en groupe, la santé mentale, la prévention du suicide et la prévention des addictions.

- Identifier des leviers pour favoriser l'environnement et le cadre de vie des personnes atteintes de maladie psychique (insertion par le logement adapté, l'emploi, ...).
- Développer l'accès à l'offre culturelle, de loisirs et sportive.



Thème 6 : Périnatalité et petite enfance

- Recenser les actions de promotion de la santé développées dans le territoire.
- Organiser des actions de sensibilisation sur la stratégie régionale de prévention et promotion de la santé environnementale autour de la petite enfance (ateliers, diffusion du guide « recocrèche »...).
- Développer les compétences psychosociales dès le plus jeune âge (avec l'Éducation nationale dans le cadre du parcours éducatif à la santé, et dans le cadre des activités périscolaires notamment).
- Développer des actions de prévention en direction des parents/futurs parents sur les risques liés à l'alcool, au tabac en présence de jeunes enfants, ainsi que sur les questions de nutrition notamment pendant la grossesse.



Mise en place du Plan Régional santé-environnement (PRSE)

L'environnement est un des déterminants de la santé humaine : sa qualité ou sa dégradation ont des impacts importants sur la santé, le bien-être et la qualité de vie de la population. Le PRSE s'attache à définir des objectifs et actions à mettre en œuvre notamment pour les jeunes enfants. En 2018, l'ARS Nouvelle-Aquitaine va lancer, dans les territoires CLS, une sensibilisation des élus à la mise en place du PRSE à destination de la petite enfance. Au 2^{ème} semestre 2018, des ateliers seront proposés aux parents et aux assistantes maternelles pour mettre en pratique des solutions alternatives recommandées notamment dans le guide recocrèche.

Thème 7 : Jeunes et santé

- Mettre en place des actions correctrices afin de développer le recours aux permanences de la Maison des adolescents.
- Recenser les actions de promotion de la santé et de prévention mises en œuvre dans les territoires du Haut Val de Sèvre et du Mellois (via le réseau addiction porté par l'IREPS, l'outil osc@rs, les partenaires, etc.).
- Selon les besoins, créer et animer un groupe de travail thématique sur la promotion de la santé et la prévention afin d'impulser et de structurer des actions dans le territoire avec l'ensemble des partenaires.
- Travailler notamment sur la parentalité à travers l'information et l'accompagnement permettant une sensibilisation à l'accès aux soins et à la prévention des troubles de l'adolescence.
- Favoriser l'accès à l'offre culturelle, de loisirs et sportive.



Mise en place du dispositif « Accès Contraception, droits sexuels et égalité »

Dans le cadre du dispositif « Accès Contraception, droits sexuels et égalité » destiné aux jeunes de 15 à 30 ans, un état des lieux et des actions vont être menés dans le territoire du CLS auprès des établissements scolaires.

Les acteurs locaux agissant sur cette thématique (Centre de planification et d'éducation familiale, sages-femmes, Éducation nationale, Centre hospitalier...) vont être consultés. Les actions portées par ce dispositif devront s'intégrer dans le réseau départemental de la vie affective et sexuelle animé par l'IREPS. Le site « ton plan à toi » lancé dans le cadre de ce dispositif est porté par le planning familial Nouvelle-Aquitaine.

Thème 8 : Accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes vulnérables

- Mettre en place un groupe de travail en s'appuyant sur les instances existantes afin de mettre en œuvre des actions de lutte contre le non-recours aux droits.
- Renforcer la lutte contre l'isolement et l'accès aux droits en favorisant les structures de proximité type Maison de services au public.



Maison de services au public : une proximité avec tous les publics

Face aux difficultés rencontrées par certains habitants pour réaliser leurs démarches administratives, la communauté de communes du Haut Val de Sèvre a mis en place la Maison de services au public (MSAP) pour accompagner tous les usagers du territoire dans leurs démarches administratives et en particulier, dans le domaine de l'emploi (recherche d'emploi, conseils en évolution et formation professionnelles, validation des acquis de l'expérience...) et le domaine social. Des ateliers d'initiation à l'informatique sont également proposés. La mission locale, la CAF, le CIAS, l'ADIL et la CPAM sont présents à travers des permanences régulières.

Située au siège de la communauté de communes, un projet de nouvelle installation est prévu pour fin 2019. Dans le cadre du CLS, la communauté de communes Mellois en Poitou envisage également d'engager une réflexion sur la mise en place d'une MSAP.

- Valoriser le portail d'information des aides sociales en Deux-Sèvres (PIAS 79) auprès des travailleurs sociaux.
- Amorcer une réflexion sur l'accès à internet pour tous et en tout point du territoire avec une aide aux démarches en ligne.
- Mettre en place un groupe de travail sur une offre médicale adaptée, en ayant préalablement ciblé les territoires pertinents.



- Mettre en place un groupe de travail sur le champ du handicap afin de partager les problématiques locales et de proposer des outils adaptés.
- Intégrer un volet mobilité dans toutes les actions de promotion de la santé, de prévention et de dépistage, en favorisant le « aller vers », ou en permettant aux personnes de se déplacer.

La plus-value attendue du Contrat local de santé

Le CLS des communautés de communes Haut Val de Sèvre et Mellois en Poitou est un **outil territorial** qui assurera pendant cinq ans une **meilleure coordination des actions** de proximité pour la santé des populations et **une plus grande complémentarité** dans l'action des institutions concernées.

Les signataires s'engagent à **valoriser les moyens existants**, en **coordonnant les financements alloués aux partenaires**, et en veillant à la lisibilité de leur utilisation, tout en recherchant des moyens complémentaires en cas de besoins.

L'ensemble des acteurs a été mobilisé pour participer aux choix de santé qui permettront de répondre de manière plus efficace et adaptée aux besoins de santé du territoire des communautés de communes Haut Val de Sèvre et Mellois en Poitou.